

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2009

L'An deux mille neuf, le 9 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2009

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M.BORDE, C.CAMPAGNE, J.M.BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, S.AUGIER-COLOMB, H.GRANJON, G.MERLAND, S.MOURZELAS, P.GARCIA, J.GRANGEON, A.CHAABI, H.HELTY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.DUPESSEY, N.BRUNET-ROUSSIER, C.ILLY, A.SARRION, A.BERNE.

POUVOIRS : J.COURIOL-VIGNE à J.GRANGEON, F.MYALI à J.M.BOCHATON, S.GARGALLO à P.TRAPIER, S. TAULEIGNE à A.BERNE, G. GIRARD à A. SARRION.

ABSENTS : PH.MILLOT, S. BROT.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2009 est approuvé.

En exposé liminaire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de la future agglomération Valence Agglo Sud Rhône-Alpes qui tiendra sa séance d'installation le lundi 14 décembre en mairie de Valence. Le 2 décembre à 20 H 30, l'ensemble des conseillers municipaux sont invités à une réunion d'information à Montélier.

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (rapporteur : C. CAMPAGNE).

Le principe retenu est une augmentation de 3 % hors nouveaux projets. Les propositions sont adoptées à l'unanimité :

- Action Jeune Théâtre	1 960,00 €
- Amicale 26/07 des Cheminots Portois pour le don bénévole	110,00 €
- Association Communale de Chasse Agréée	370,00 €
- Association Féminine de Travaux Manuels	620,00 €
- Chorale Cantavioure	260,00 €
- Club Ambroise Croizat	1 030,00 €
- Comité des Fêtes	800,00 €
- Association Jeunesse Active Portoise	880,00 €
- L'Appel du Cœur : Téléthon	420,00 €
- Les Portes de l'Emploi	1 900,00 €
- Mémoire Vivante	3 610,00 €
- MJC (Fonctionnement)	6 520,00 €
- Secours Catholique	200,00 €
- Si ça vous chante	360,00 €
- Femmes Solidaires	2 070,00 €
- La farandole des fuseaux	600,00 €
- Association sportive F. Léger	504,00 €
- Association sportive Voltaire	876,00 €
- Coopérative scolaire Joliot Curie	1 068,00 €
- Association SADC	320,00 €
- Association CRC	600,00 €
- Association Ensemble pour l'Avenir	240,00 €

Associations Extérieures :

- Banque Alimentaire	420,00 €
- PEP 26	80,00 €
- Amicale des donateurs de sang bénévoles de Valence et Agglomération	300,00 €

2) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (M. BORDE, G. MERLAND, J.M. BOCHATON).

Sont votées à l'unanimité :

- M.J.C. : 2 200 € dans le cadre de l'organisation du 40^e anniversaire de la MJC
- Club Ambroise Croizat : 50 € dans le cadre de l'organisation du marché de Noël
- USEP Portes : 2 500 € pour les animations (Gérard MERLAND précise que l'USEP accueille 160 licenciés)
- Organisations syndicales : la somme globale de 1 500 € est répartie au prorata des dernières élections représentatives (Prud'homale 2008).
 - CFDT : 561.60 €
 - CGT : 792.75 €
 - UNSA : 145.65 €

3) TRAIN-THEATRE – DEMANDE DE SUBVENTION 2010 – CDRA (M.BORDE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de 10 000 € auprès du CDRA correspondant à l'aide aux actions culturelles décentralisées menées par le Train-Théâtre sur le territoire du VALDAC.

4) CONVENTION AVEC LA MJC – AVENANT DE PROLONGATION (M. BORDE).

Monsieur le Maire rappelle la convention de mission signée en septembre 2008 entre la Commune, la MJC et la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature prolongeant le terme de la convention de six mois, afin de prendre en compte les échéances liées à l'agrément centre social délivré par la CAF.

5) CONVENTION AVEC LE CAUE DE LA DROME (R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec le CAUE portant sur deux études d'aménagement, l'une sur la rue Jean Jaurès (entrée de ville – Nord, mairie) et l'autre sur la rue Aragon.

6) DOSSIER DE SUBVENTION SDED – ENFOUISSEMENT ESTHETIQUE DES RESEAUX EDF RUE P. SEMARD (G. SAGNARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le dossier, qui pour une dépense prévisionnelle de 81 500 € fixe la participation communale à 23 317,15 €.

7) DEMANDE DE SUBVENTION SDED – ENFOUISSEMENT ESTHETIQUE DES RESEAUX TELECOM RUE P. SEMARD (G. SAGNARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le dossier, qui pour une dépense prévisionnelle de 24 203,20 € fixe la participation communale à 6 924,54 €.

8) CHAUFFERIE AU BOIS DECHIQUETE – DEMANDE DE SUBVENTION (G. SAGNARD).

L'estimation de la dépense s'élève à 278 000 €/HT pour la réalisation d'une chaufferie au bois déchiqueté à destination des écoles Anatole France, Joliot-Curie, Pasteur et de la future cantine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter l'ADEME (50 500 €), le Département (27 500 €) et la Région (62 586 €) afin d'obtenir les subventions afférentes.

9) ORIENTATIONS STRATEGIQUES A21 (R. RINALDI).

R. RINALDI rappelle au Conseil Municipal la démarche engagée depuis un an relative à la mise en place d'un A21 local :

- la rédaction d'un état des lieux thématiques des données territoriales,
- l'évaluation interne des politiques publiques de la collectivité,
- le diagnostic territorial élaboré à partir des documents précédents et résultant des cinq ateliers participatifs réunissant les acteurs du territoire,
- l'identification des enjeux locaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les orientations stratégiques (ci-après : tableau A21 afin de prononcer la démarche pour l'élaboration du plan d'actions.

	ENJEU	ORIENTATIONS STRATEGIQUES
ENJEU N°1	Les économies d'énergie et la lutte contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre - Economiser l'énergie - Accroître la part des énergies renouvelables - Changer les comportements
ENJEU N°2	La maîtrise de l'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les paysages et l'image du territoire portois - Dynamiser les quartiers pour une meilleure qualité de vie
ENJEU N°3	Le rééquilibrage des modes de déplacement et l'amélioration des réseaux de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les transports en commun - Inciter aux modes doux - Lutter contre les nuisances liées aux transports
ENJEU N°4	L'amélioration de la vie quotidienne et sociale des personnes en situation de dépendance	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'isolement des personnes âgées - Vieillir dans son logement - Améliorer l'accessibilité de la ville
ENJEU N°5	Le développement de la gouvernance participative, de l'information et l'éducation au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le dialogue - Sensibiliser toute la population au développement durable - Mobiliser tous les acteurs de la vie associative
ENJEU N°6	Le développement de l'économie sociale et solidaire sous des formes diversifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager une économie au service de l'Homme et de la Ville de Portes-lès-Valence - Développer les circuits courts de consommation
ENJEU N°7	La prise en compte du développement durable par les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir un développement économique durable sur le territoire portois - Encourager des stratégies d'entreprises vers plus de responsabilité sociétale
ENJEU TRANS-VERSAL	L'intégration systématique du développement durable dans les pratiques et les politiques de la collectivité et son devoir d'exemplarité	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une politique d'achats durables - Développer les pratiques durables, les compétences des services et des agents - Influencer les comportements de chacun

10) DEPASSEMENT DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS (COS) de 20 % (R. RINALDI).

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 4 abstentions (A. SARRION + pouvoir, A. BERNE + pouvoir) décide d'autoriser un dépassement du COS de 20 % pour les constructions remplissant les critères de performances énergétiques ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable conformément aux dispositions combinées des articles L 128-1, L 128-2 et R 431-8 du Code de l'Urbanisme.

11) DENOMINATION DE LA VOIE IMPASSE GRANGENEUVE (R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Impasse Grangeneuve la voie en impasse bordant les propriétés cadastrées AC20, AC21, AC24 perpendiculaire à la rue Jean Rostand.

12) MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL (G. LAURENT-BOURGE).

Suite à l'avis favorable du CTP du 23 octobre 2009, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications du tableau du personnel :

A) Suite à la réussite d'examen professionnel :

A compter du 1^{er} décembre 2009

- supprimer :

Budget EAU

1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 01.12.09 à temps complet

Budget BOE

1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 01.12.09 à temps complet

Budget COMMUNE

2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 01.12.09 à temps complet

- et créer :

Budget EAU

1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter du 01.12.09 à temps complet

Budget BOE

1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter du 01.12.09 à temps complet

Budget COMMUNE

2 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter du 01.12.09 à temps complet.

B) Modification du temps de travail de 4 adjoints techniques 2^{ème} classe

4 adjoints techniques 2^{ème} classe à temps non complet affectés au service nettoyage et surveillance en restauration scolaire pourraient, compte tenu des nécessités de service, être nommés à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2010. Pour ce faire, il faudrait :

Budget COMMUNE

- supprimer :

4 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe (28 H 30 – 33 H 15 – 30 H 30 et 30 H.) au 1^{er} janvier 2010.

- et créer :

4 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2010.

C) Création de poste :

Budget COMMUNE

2 adjoints administratifs 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2009.
1 adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2009
1 adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (17 heures 30).

D) Suppression de poste :

Budget COMMUNE

1 brigadier de police municipale

13) RAPPORTS D'ACTIVITE DES SYNDICATS DONT LA COMMUNE EST MEMBRE (P. TRAPIER).

Les synthèses des rapports d'activités 2008 ont été communiquées aux élus, les documents exhaustifs et les pièces annexes étant à disposition auprès de la direction des services.

14) MOTION RELATIVE A LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (J.M. BOCHATON).

Dans le Projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales, le gouvernement dévoile pleinement sa volonté et ses objectifs : reprendre en main et mettre au pas toutes les collectivités, briser les poches de démocratie et de résistance à la politique appliquée par la droite, casser les services publics locaux.

Il s'agit de mettre à mal deux siècles de construction républicaine, de contrat social, de laïcité et d'anéantir la démocratie locale.

En effet, tous les grands choix de réorganisation des collectivités : création de grandes métropoles, intégration des départements dans les régions ou disparition de ceux-ci au sein de métropoles, diminution drastique du nombre d'élus (diviser par deux) pourront être imposés par l'Etat, via les préfets.

Si ce projet va à son terme, certes les communes ne seront pas immédiatement supprimées... mais leurs regroupements seront favorisés et elles seront donc à terme vouées à la disparition.

Aller dans ce sens, c'est nier le travail extraordinaire des communes, de tous les élus, des agents du service public, des bénévoles qui les animent, c'est encourager l'éloignement des citoyens du cœur de leur commune, de leurs élus et des lieux de décision. C'est une attaque sans précédent contre notre démocratie.

En limitant le pouvoir des élus, en étranglant financièrement les collectivités avec, par exemple, la suppression de la taxe professionnelle (c'est 73 % d'imposition que devront supporter les ménages contre 48 % à l'heure actuelle pour palier au déficit de l'Etat), en niant une fois de plus la démocratie de proximité, en méprisant les choix politiques faits par les électeurs il y a à peine plus d'un an, le gouvernement fait le choix d'ouvrir des pans entiers de notre économie et des services à la privatisation, source d'inégalités et d'exclusion publique et sociale. En matière de schéma de développement urbain, il offre au grand patronat la possibilité de piloter à son profit les investissements locaux et régionaux, sans contrôle réel alors qu'il s'agit d'argent public et des impôts des contribuables.

La suppression progressive de la clause de compétence générale et la volonté d'imposer aux collectivités locales une diminution drastique de la dépense publique viennent compléter cette dégradation des services publics locaux. Une telle disposition reviendrait à transformer les départements, collectivités locales de la République, en simples agences de l'Etat.

Au final, les innombrables services utiles rendus aux populations et la solidarité sociale et territoriale sont très fortement mis en cause.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

15) MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DE LA TP (G. LAURENT-BOURGE).

A la suite de l'annonce par le Président de la République en début d'année 2009, de la suppression de la taxe professionnelle dès 2010, le conseil municipal de Portes-lès-Valence avait adopté un vœu le 2 mars 2009, pour demander « le maintien et la mise en place d'une réforme de la fiscalité garantissant l'autonomie financière des collectivités ».

Le Projet de loi de finances pour 2010 adopté le 2 octobre 2010 en Conseil des ministres et ses dispositions relatives aux finances locales viennent confirmer les inquiétudes des élus locaux, à l'instar de l'Association des Maires de France, de l'Association des Maires de la Drôme ou de l'Association des Petites Villes de France.

Il convient tout d'abord de souligner que, pour la première fois, la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée aux collectivités locales augmentera de seulement 0,6%, soit la moitié de l'inflation prévisionnelle, aboutissant pour de très nombreuses collectivités, à une réduction des dotations reçues.

Ce tarissement forcé des ressources locales est d'autant plus malvenu que la crise économique s'étend et appelle une relance par l'investissement que les collectivités locales seront dans l'incapacité de mener, si le projet de loi de finances était adopté en l'état.

Quant à la taxe professionnelle, elle disparaîtra en tant que telle et sera remplacée par une imposition assise sur le foncier et sur une contribution complémentaire calculée sur la valeur ajoutée des entreprises (celle-ci étant progressive).

Le projet de loi de finances évalue le coût de cette mesure à 11,7 milliards d'euros en 2010 et à environ 7 milliards d'euros par an en rythme de croisière. Cette « réforme » aura donc un coût important pour les finances publiques qui sera reporté sur la collectivité. Les ménages seront les principales victimes collatérales de cette réforme.

En effet, sauf à entraîner une réduction des dépenses publiques aboutissant à une dégradation des services publics pris en charge par les collectivités, cette réforme se traduira par conséquent par un transfert de charges sans précédent des entreprises vers les ménages, au mépris de l'équité, du lien nécessaire entre les entreprises et les territoires qui les accueillent, et de la relance économique.

C'est un « coup de massue » des impôts locaux que d'aucuns fustigent qui est très largement imputable à l'Etat qui met à la charge des collectivités locales des dépenses qu'il n'assume plus et qui organise sciemment leur étouffement financier.

Il n'est pas acceptable que la stratégie en particulier économique de notre territoire, comme de l'agglomération Valence Agglo Sud Rhône-Alpes, soit guidée par l'Etat par le biais de

subventions, de dotations ou de compensations dont les évolutions annuelles fluctueraient par le seul « fait du Prince ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- STATUE sur la nécessité d'interpeller le gouvernement et la population de Portes-lès-Valence d'une part sur les conséquences de la réforme annoncée, afin que les choix politiques nationaux n'aboutissent pas à l'asphyxie des collectivités territoriales, et d'autre part sur l'incertitude qui pèse sur notre capacité financière future et sur le refus d'un transfert de fiscalité sur les ménages.

- DEMANDE instamment au gouvernement de garantir aux collectivités des ressources sûres et évolutives, d'accorder aux communes et aux intercommunalités une part de la nouvelle contribution fondée sur la valeur ajoutée des entreprises, d'assurer à la Commune de Portes-lès-Valence une compensation intégrale et pérenne, de mener une politique de péréquation d'envergure qui doit corriger les écarts de richesse fiscale constatés entre collectivités.

- DEMANDE le maintien et une modernisation de la taxe professionnelle pour laisser aux seuls collectivités et établissements publics la possibilité d'agir sur le dynamisme de leur territoire, par exemple en intégrant dans les bases de la TP les actifs financiers des entreprises.

- DEMANDE enfin que des simulations des conséquences de la réforme de la taxe professionnelle soient réalisées pour les collectivités locales, comme elles l'ont été pour les entreprises.

16) DECISIONS (P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 09/149 : Signature d'un marché avec l'entreprise HERVE THERMIQUE, pour la réhabilitation de la salle Fernand léger, lot 8 – Plomberie, sanitaire pour 24 448 € et lot 9 – Chauffage, ventilation pour 114 778 €.

N° 09/150 : Signature avec l'entreprise CHALEYAT d'un avenant au marché "Fourniture et pose d'une chaudière à la halle des sports" portant le montant du marché de 27 190 € à 27 550 € HT.

N° 09/151: Signature avec la S.A AIGA d'un contrat de maintenance pour le logiciel « Belle Ile » installé à la « La Pitchouline », pour un montant de 640 € H.T. Contrat établi pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, renouvelable 3 fois par reconduction expresse, soit jusqu'au 31 décembre 2013 inclus.

N° 09/152 : Non préemption sur la propriété de Monsieur GUILHOT Eric, cadastrée AP 53 (anciennement cadastrée ZE 40), Le Beauvallon, route de Beauvallon.

N° 09/153 : Encaissement d'un chèque de 507.20 € de GROUPAMA en règlement du sinistre du 22 avril 2008, relatif aux dommages portés sur un poste d'éclairage public, quartier des Lacs, suite à un sinistre dû à la foudre.

N° 09/154 : Non préemption sur la propriété de Monsieur AURECHE André et de Mesdames AURECHE Béatrice et Brigitte, cadastrée AV5 (anciennement B 961) avenue Charles de Gaulle, quartier Les Bosses.

N° 09/155 : Non préemption sur la propriété SCI des Bosses, cadastrée AV5, AV6 (anciennement cadastrées B961, B962, B1021, B1022) avenue Charles de Gaulle, quartier Les Bosses.

N° 09/156 : Signature d'un contrat avec la Société GEFCAU Prestige, pour un montant minimum de 5 000 € et maximum de 20 000 € TTC par émission de bons de commande, pour la fourniture de repas pour les Anciens.

N° 09/159 : Non préemption sur la propriété de Mesdames et Messieurs FAY, cadastrée AW 45 (anciennement cadastrée D 1413), AW 46 (anciennement cadastrée D 1414) 7, rue Romain Rolland.

N° 09/160 : Encaissement d'un chèque de 237 € de GROUPAMA en règlement du sinistre du 15 juin 2008, relatif aux dommages portés sur des plots rue Jean Jaurès, suite à un choc automobile.

N° 09/161 : Signature d'un avenant n°2 au contrat VBS, suite à la sortie du copieur AGFA 120 et au remplacement du copieur CANON 6317 par le KM 1620, ce matériel restant la propriété de la Société.

N° 09/164 : Non préemption sur la propriété ALPHA, cadastrée B 2518, 180 rue Jules Guesde.

N° 09/165 : location à Madame DUMONCEAU, à compter du 16 octobre 2009, d'un local commercial situé dans le centre commercial aux charges et conditions définies dans le bail rédigé à cet effet.

N° 09/167 : Signature d'un marché pour l'aménagement de la rue Paul Vaillant Couturier, avec le groupement COLAS/ENTREPRISE 26, lot n° 1 – VRD pour 466 509,40 €/HT et ETDE, lot n° 2 – Eclairage Public pour 79 830,65 €/HT.

N° 09/168 : Signature d'un marché pour la "Construction d'un restaurant scolaire école Joliot-Curie" avec diverses entreprises pour un montant total de 546 512,70 € HT.